

# THONON agglomération



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## **AVENANT à la Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB Quartier prioritaire de Collonges Ste-Hélène**

---

**Entre**

**L'Etat,**

représenté par le Préfet, M. Yves Le Breton

**Léman Habitat**

représenté par sa Directrice Générale, Madame Isabelle GAUTRON, sis 32 boulevard du Canal, CS 50027 - 74 201 Thonon-les-Bains Cedex

**La Communauté d'agglomération Thonon Agglomération**

Représentée par son Président, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 domiciliée à 2 place de l'Hôtel de Ville, BP 80 114, 74 200 Thonon-les-Bains, ci-après dénommée « l'agglomération »,

**La ville de Thonon-les-Bains**

représentée par son Maire en exercice, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, domicilié à l'Hôtel de ville, CS 20517, 74203 Thonon-les-Bains cedex, ci-après dénommée « la commune ».

**Préambule**

Identification du patrimoine concerné

Quartier	Nombre total de logements sur le quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB pour Léman Habitat	Estimation du montant de TFPB
Collonges Ste Hélène	<b>602</b>	<b>270</b>	<b>48 874 €</b>

## I Objet de l'avenant

L'objet de cet avenant est de prolonger la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB conformément à la prorogation du contrat de ville jusqu'en décembre 2023.

## II Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB- 2023

- Le tableau de présentation des programmes d'actions annexé identifie les actions envisagées ainsi que leur coût prévisionnel.
- Ce programme d'actions sera adapté annuellement à l'issue d'une phase de concertation avec les habitants et les membres du conseil citoyen volontaires, soit à l'occasion d'un diagnostic en marchant ou de tout autre processus de concertation.
- La sélection des actions à conduire sera faite de manière collective par les habitants, les bailleurs, l'Etat et les collectivités.

Un diagnostic en marchant a été réalisé le 05 octobre 2022 dans l'objectif de préparer la programmation 2023.

Une réunion bilan à mi-parcours sera organisée chaque année, pour s'assurer de la cohérence des actions menées et à prévoir sur le quartier.

Le

Pour l'Etat  
Le Préfet de la Haute-Savoie,

Pour Thonon Agglomération  
Le Président,

Yves Le Breton

Christophe ARMINJON

Pour Léman Habitat  
La Directrice générale,

Pour la commune  
Le Maire

Isabelle GAUTRON

Christophe ARMINJON